

Fédération FO de la métallurgie

le journal



www.fo-metaux.org

Aéronautique : attention au risque de crash

Durement touché par la crise, le secteur se bat pour préserver les sites et les emplois. Comme pour l'automobile, un plan de soutien massif a été lancé. Si FO approuve sa partie industrielle, l'ensemble des mesures n'en mérite pas moins une analyse approfondie.

KDI - p.10
Le chemin de croix

BorgWarner - p.11
FO mobilisée contre la fermeture

Valeo - p.11
La pelle du 18 juin

Sommaire



Ce mensuel est le vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie,

"FO Métaux LE JOURNAL"

est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents.

Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu'un événement le justifie.

Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d'autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.

Faites-nous part de vos expériences syndicales.

Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération :

Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87

Chiffes à connaître :

SMIC horaire brut : 10,15 euros

SMIC brut mensuel : 1539,42 euros

Plafond de la sécurité sociale :

3 428 euros par mois

(pour l'année 2020 : 41 136 euros)

Coût de la vie :

+0,4 % en juillet (+0,4 % hors tabac);

+0,8 % en glissement sur les 12 derniers mois (+0,5 % hors tabac).

Chômeurs : 4 149 300

(catégorie A, publiés le 27 juillet 2020)

Indice de référence des loyers :

130,57 (2^{ème} trimestre 2020).

Taux d'intérêt (25 août) :

-0,47 % au jour le jour.

3 Editorial

4 Le dossier

Aéronautique : attention au risque de crash 4-8

10 Actualité sociale

Airbus se bat contre les licenciements 10

KDI : le chemin de croix 10

BorgWarner : FO mobilisée contre la fermeture 11

Valeo : la pelle du 18 juin 11

15 L'actu en bref

Brèves d'actualité 15

16 Actualité syndicale

Vente, distribution, réparation, pièces détachées : un enjeu majeur pour PSA 16

USM de Haute-Saône : un dynamisme exemplaire 17

MBDA Bourges : une année chargée 19

20 Infos

Métaux de Vitrolles : vers le développement 20

Disparition de Jean-Georges Couvri 20

21 Vos droits

Salaires et accessoires - partie 2 : les conséquences de l'activité partielle 21

22 Jeux

Des métaux et des mots 22



Et toujours
l'information
en ligne sur...

www.fo-metiaux.com



Nous espérons que vous avez toutes et tous profité de vos congés, et ce dans une pé-

Accord « ARME » et Manifeste : deux textes essentiels

riode très particulière du fait de la Covid 19. Pour notre part, nous entamons cette rentrée plus déterminés que jamais à aider notre industrie, nos emplois et les salariés. Ce que nous nous sommes employés à faire avant le début du mois d'août et à la fin du mois d'août. Tout d'abord, et avant d'expliquer nos actions et résultats, nous vous conseillons, face au nombre croissant de contaminations, de bien vous protéger et surtout de protéger votre entourage, tant sur un plan familial que professionnel.

Pendant la période estivale et dans la foulée de nos actions syndicales, de nos négociations et des accords que nous avons signés pour faire face à cette crise sanitaire, économique, industrielle et sociale, nous avons signé le 30 juillet l'accord de branche de la Métallurgie sur le nouveau dispositif d'Activité Réduite pour le Maintien en Emploi (ARME) et le 21 août nous avons signé un Manifeste de propositions pour la relance de l'industrie française.

L'accord de branche de la Métallurgie du 30 juillet sur le nouveau dispositif ARME est, en cette période inédite de crise, une véritable innovation sociale qui doit nous permettre d'éviter la mise en place d'autres instruments juridiques bien plus dévastateurs socialement tels que les plans de licenciements collectifs qui conduisent à des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE), les ruptures conventionnelles collectives ou les départs volontaires. Il a pour objectif prioritaire de permettre aux entreprises de sauver et de préserver les emplois et les compétences dans les différents secteurs industriels de la métallurgie. Les entreprises, pour avoir recours à ce dispositif ARME, devront, après avoir négocié lorsqu'il y a des instances représentatives du personnel, élaborer un document afin de le faire homologuer par l'autorité administrative compétente.

Ce document devra comporter un diagnostic sur la situation économique de l'établissement ou de l'entreprise et ses perspectives d'activité, et mentionner les 8 points suivants :

1. Les activités et salariés concernés par l'activité réduite pour le maintien en emploi qui constituent le champ d'application du dispositif ;

2. La réduction maximale de l'horaire de travail appréciée salarié par salarié sur la période de recours au dispositif ;

3. Les modalités d'indemnisation des salariés en activité réduite ;

4. Les engagements en termes d'emploi ;

5. Les engagements en termes de formation professionnelle ;

6. La date de début et la période sollicitée pour la mobilisation de l'activité réduite ;

7. Les modalités d'information des institutions représentatives du personnel sur la mise en œuvre de l'activité réduite ;

8. La décision, prise par l'employeur, au regard de la faculté que l'établissement ou l'entreprise a de décider, ou non, d'appliquer aux dirigeants salariés, aux mandataires sociaux et aux actionnaires des efforts proportionnés à ceux demandés aux salariés pendant la durée de recours au dispositif d'activité réduite. Avec cet accord, il est important de préciser que les entreprises ont des obligations envers les organisations syndicales, l'administration et les salariés.



Le Manifeste de propositions pour la relance de l'industrie française du 21 août que nous avons signé est articulé autour de 5 grands axes et 23 mesures. Il a pour objectif d'essayer de faire retenir au gouvernement, qui devait annoncer le 3 septembre son plan de relance [cet édit est écrit le 31 août], un bon nombre de nos propositions. Notre objectif est de bâtir une industrie forte pour une France souveraine avec un plan ambitieux qui devrait permettre de relocaliser sur notre territoire des activités et produits indispensables à notre souveraineté industrielle, de localiser les futures fabrications en France, d'accélérer la transition écologique de l'industrie et de mener à bien la transformation de l'appareil productif, notamment en termes de digitalisation et de qualité de vie au travail.

Le résultat de nos accords est le fruit de la négociation collective et du dialogue social, ils sont l'outil central et le cœur de notre philosophie pour trouver des solutions.

Organe officiel de la Fédération confédérée FO de la Métallurgie

Directeur de la publication : Frédéric Homez

Imp.Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0225s07170

Rédaction : Temps Forts

Publicité : PMV
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metiaux.fr

Filière aéronautique : éviter le crash

Fortement touchée par la crise sanitaire et ses conséquences économiques, l'aéronautique se bat pour préserver l'emploi et les sites face à une situation inédite. Comme pour l'automobile, la puissance publique a dégainé un plan de soutien massif. A l'examen de ses différents axes, notre Fédération s'est prononcée en faveur de la partie industrielle, qui reprend certaines idées et revendications de notre organisation. Explications

Après un plan de 18 milliards d'euros pour sauver l'industrie du tourisme, puis encore 8 milliards d'euros pour la filière automobile, c'est au tour de l'aéronautique de bénéficier de mesures pour un total de 15 milliards d'euros (moitié moins si l'on retranche les 7 milliards accordés à Air France – un prêt direct de l'État de 3 milliards d'euros qui devrait permettre à Air France de boucler sa commande prévue d'Airbus A220 et d'A350 et une garantie de l'État sur des prêts bancaires pour 4 milliards d'euros –). A noter que, face à l'ampleur de la crise, les Etats-Unis, grands pourfendeurs de la dépense publique, ont débloqué 50 milliards de dollars (45,6 milliards d'euros) pour l'aviation civile...

Avec ses 64,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et près de 300 000 emplois concernés, cette industrie à haute valeur ajoutée, filière d'excellence et vitrine technologique de notre pays n'en mérite pas moins. Car la crise sanitaire a cloué les avions au sol, amputant le chiffre d'affaires des compagnies aériennes de près de 280 milliards d'euros et menaçant leur survie (voir encadré). Le Covid-19 a conduit à une diminution du trafic aérien de 90 % au plus fort de la crise. Côté constructeurs aussi, l'addition est lourde. En effet, la chute du trafic aérien et les grandes difficultés rencontrées par les compagnies aériennes mondiales ont réduit leurs capacités d'investissement et abouti à une baisse durable de 40 à 60 % de la demande en avions neufs pour au moins les trois prochaines années, entre reports et annulations de leurs commandes, sans oublier l'impact sur la demande de pièces de rechange. Bref, par effet de cascade, c'est toute la filière de la construction aéronautique mondiale qui est touchée, dans des proportions jamais vues.

Boeing a annoncé qu'il comptait supprimer 16 000 emplois, le canadien Bombardier 2 500, tandis que les fabricants de moteurs américain General Electric et britannique Rolls-Royce vont respectivement se séparer de 12 600 et 9 000 postes. Chez Airbus, où l'annonce est tombée le 30 juin, ce sont 15 000 emplois sur un total de 135 000 dans le monde qui

seront supprimés. En France, 5 000 postes sont concernés (presque exclusivement au sein de la branche aviation commerciale), soit le double de ce qui était prévu lors du plan Power 8, en 2008, que notre organisation avait vigoureusement combattu. Airbus a engagé le processus de consultation et de négociations avec les syndicats en vue de trouver des accords afin de mettre en place des mesures d'accompagnement. Le groupe veut aller vite : il prévoit de réaliser ces coupes claires d'ici à l'été 2021. Il s'engage à utiliser tout l'arsenal social - départs volontaires, retraite anticipée, chômage partiel de longue durée...- afin d'éviter les licenciements secs. Sans pour autant promettre de ne pas y recourir. Pour FO, au-delà de la remise en cause de l'emploi, le Covid-19 a mis un coup d'arrêt à l'installation d'une chaîne de montage pour l'A321 XLR à Toulouse. Notre organisation veillera à ce que ce projet, vital pour l'aéronautique française, soit maintenu. Face à l'urgence, le plan de soutien à l'aéronautique présenté début juin se concentre sur trois axes : la sauvegarde de l'emploi, un appui aux PME et ETI qui constituent l'essentiel du réseau de sous-traitance du secteur, et l'investissement dans la Recherche & Développement. Comme pour l'automobile, l'ambition est aussi de transformer la crise en opportunité et de mettre le cap sur un verdissement de la filière et un renforcement de sa compétitivité. Si la partie industrielle du plan répond globalement aux attentes de notre Fédération et des métallos FO, majoritaires dans la plupart des entreprises de la filière, tout n'est pas à la hauteur des enjeux... Notre organisation a d'ailleurs prévenu qu'elle n'accepterait aucun licenciement sec. Selon l'étude du cabinet de conseil Archery Strategy Consulting (ASC), publiée le 17 juin, les compagnies aériennes du monde entier pourraient mettre, selon le scénario le plus optimiste, au moins trois ans pour retrouver leur niveau d'activité de 2019, et dix pour reprendre leur trajectoire de croissance d'avant la crise. Autant dire que résorber l'impact sur l'ensemble de la filière prendra des années.

L'emploi en danger ?



Un chiffre d'affaires de 64,5 milliards d'euros, une contribution à la balance commerciale de 44 milliards d'euros, près de 1 300 entreprises... Mais pour notre Fédération, l'aéronautique, ce sont d'abord 300 000 emplois directs et indirects, qu'il faut absolument préserver. Airbus a annoncé une réduction d'environ 35 à 40 % des cadences de production de ses principaux programmes. Et la reprise promet d'être longue : les prévisions actuelles pour le transport aérien n'anticipent pas de retrouver le niveau pré-crise avant 2023 pour les moyen-courriers. Le retour à la normale devrait prendre encore plus de temps dans la filière de construction aéronautique. Le premier temps d'action a été celui de l'urgence : 651 sites industriels ont demandé l'autorisation à mettre en place l'activité partielle depuis le 1^{er} mars, pour quelques 110 000 salariés.

Préserver les compétences

Le plan de soutien a prolongé cette logique en organisant la prorogation des mesures d'activité partielle financées par l'État au moins pour les deux prochaines années, suite à une négociation avec les syndicats, afin d'éviter des milliers de suppressions d'emplois. « Les compétences des salariés de l'aéronautique sont complexes et longues à acquérir, analyse le secrétaire fédéral Edwin Liard. La mise en place d'un tel dispositif montre que les pouvoirs publics ont conscience de la nécessité de les préserver pour conserver nos capacités de rebond et préparer la reprise. » Le ministre de l'Économie, qui a insisté sur les garanties de maintien de l'emploi qu'il exige de la part des grands industriels, en contrepartie des fonds publics, ne dit pas autre chose : « La chute des commandes ne doit pas détruire des compétences que nous avons mis des années à construire et mettraient une génération à être renouvelées. »

Et en même temps, le plan comporte aussi, comme le souhaitent les grands industriels, des mesures « destinées à favoriser la réduction d'emplois sans recourir

à des plans sociaux ». Face à une crise qui va durer plusieurs années, les grands groupes devront se « reconfigurer ». « Si on applique le ratio de suppression d'emplois annoncés par nos concurrents étrangers, qui est de l'ordre de 15 à 20 % de leurs effectifs, ce sont entre 30 000 et 40 000 emplois qui devraient être supprimés en France », résume un industriel. Certes, les acteurs de l'aéronautique se sont engagés à « préserver au maximum les emplois en France ». Mais même Bercy confesse qu'il y aura « des ajustements nécessaires, mais ils doivent se faire dans toute la mesure du possible sans départ contraint ». Le sous-texte est donc limpide : pas question d'imposer aux géants de l'aéronautique de maintenir l'emploi, mais plutôt miser sur leur bienveillance, actée dans une « Charte d'engagement sur les relations entre clients et fournisseurs au sein de la filière aéronautique française ». Notre organisation, pas dupe de la manœuvre, a d'ailleurs immédiatement demandé au gouvernement de réaliser un suivi régulier pour les mesures prises dans le cadre de ce plan et de réaliser également un suivi de la charte d'engagements sur les relations

A première vue impressionnants, les chiffres du plan de relance ne suffisent pas à tracer une stratégie industrielle pour le secteur.



Des savoir-faire forts qu'il faut sauvegarder.

entre donneurs d'ordres et sous-traitants. « Soyons lucides, résume Edwin Liard : il y aura beaucoup à faire pour éviter la casse sociale. »

La politique de l'offre, une réponse classique

Face à une chaîne de sous-traitance fragilisée dans son ensemble, les choix opérés dans le plan de soutien à la filière éviteront-ils le naufrage aux plus fragiles ?

Fidèle à la politique économique menée depuis deux mois en matière de soutien économique, le gouvernement va en fait principalement débloquer des aides de court terme pour soutenir la trésorerie des entreprises du secteur. Le but affiché est de « consolider la filière et renforcer ses investissements pour améliorer sa compétitivité ». Derrière Airbus, l'ensemble de la filière, soit 70 % des pièces, sous-ensembles et équipements des avions, est en mauvaise posture. Selon le groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS), 100 sous-traitants, sur les 700 recensés, sont en grande difficulté. Parmi eux, des fleurons technologiques dont la défaillance aurait un impact considérable sur les grands groupes. Intervenir au cas par cas en réglant des factures en avance ou en achetant des matières premières pour les sous-traitants ne suffit plus. Les pouvoirs publics considèrent qu'il faut donc recapitaliser ces PME, mais aussi favori-

ser la consolidation du tissu industriel qu'elles forment et les faire grandir jusqu'à devenir des ETI (entreprises de taille intermédiaire). Pour y parvenir, le gouvernement vise la mise en place de deux fonds.

Le premier, que certains

acteurs ont déjà baptisé Aerofund IV, disposera pour commencer de 500 millions d'euros pour renforcer les fonds propres des entreprises. L'Etat, à travers la banque publique Bpifrance, apportera 200 millions d'euros, les industriels (Airbus, Safran, Dassault Aviation et Thales) 200 millions aussi, 100 millions seront apportés par le gestionnaire de fonds "qui sera dési-

gné par appel d'offre". Ces 500 millions d'euros permettront in fine de lever 500 autres millions sur les marchés financiers, pour un total d'un milliard d'euros. Enfin, et de façon ponctuelle, ce fonds pourrait prendre des participations dans les petites entreprises détentrices de technologies sensibles, afin qu'elles ne soient pas captées par des capitaux étrangers.

Sous-traitants en danger

Des garanties et des mesures de trésorerie plutôt que de la dépense publique de long terme : telle est la logique somme toute très budgétaire qui sous-tend l'action gouvernementale. Cette logique largement politique d'affichage a d'ailleurs été sanctionnée par les marchés. Elle pourrait fort bien ne pas suffire. En fin de compte, les aides d'urgence vont surtout bénéficier aux grandes entreprises du secteur. Or les assembleurs sont moins touchés que le tissu de sous-traitants, qui se sont pour beaucoup endettés afin de répondre à la montée en cadence des constructeurs et ont des besoins considérables en fonds propres. Les PME et ETI, dans l'affaire, pourraient avoir du mal à garder la tête hors de l'eau avec une si petite bouée. Bien que l'ambition du fonds soit de l'éviter, le risque est donc majeur de voir des pépites très endettées et en manque de fonds propres rachetées à bas prix par des groupes étrangers... « Il fallait débloquer des sommes rapidement pour combler les trous dans la trésorerie, relativise Edwin Liard, et c'est ce qui a été fait. Pour autant, il est inévitable que la période aboutisse à des mouvements de rachat ou de consolidation et FO, qui a déjà identifié les entreprises et les savoir-faire à protéger, fera son suivi de terrain et exercera toute sa vigilance pour préserver notre industrie et nos emplois. » Un deuxième fonds, à hauteur de 300 millions d'euros sur trois ans, devrait également être lancé et servir à la robotisation et à la digitalisation des entreprises, afin notamment de « rattraper le retard » français en ce domaine « par rapport à l'Allemagne ou à l'Italie », a justifié le gouvernement.



Une défaillance des équipementiers aurait un impact majeur pour les grands groupes

Des compagnies sinistrées

Plusieurs compagnies se sont d'ailleurs déjà déclarées en faillite, comme la compagnie colombienne Avianca et l'australien Virgin Australia. Certaines filiales de

LATAM, principale compagnie d'Amérique latine avec ses 42 000 salariés, se sont placées sous la protection du chapitre 11 de la loi américaine pour éviter de mettre la clef sous la porte. Des compagnies plus petites, comme les sud-africains South African Airways et Comair, le britannique Flybe et quatre filiales de Norwegian Air Shuttle, ont également été emportées. D'autres tiennent au prix de réductions colossales de leurs effectifs : au moins 19 000 suppressions de postes annoncées par Air Canada, 12 000 chez British Airways, 10 000 pour l'américain Delta Air Lines, 5 000 pour le scandinave SAS ou encore 4 500 chez le britannique Easyjet. Des coupes également chez l'américain United Airlines (3 450 emplois de cadres), le britannique Virgin Atlantic (3 150 emplois), les irlandais Ryanair (3 250) et Aer Lingus (900), Icelandair (2 000), Kuwait Airways (1 500), Brussels Airlines (1 000), l'israélien El Al (1 000), le hongrois Wizz Air (1 000) et Fiji Airways (758). Certains Etats tentent de limiter la casse : l'Allemagne a volé au secours de Lufthansa (plan de neuf milliards d'euros) et de Condor (550 millions), la France et les Pays-Bas ont fait de même avec Air France-KLM (9 à 11 milliards), l'Italie a opté pour une nationalisation d'Alitalia. Cathay Pacific (Hong Kong), Easyjet, Swiss et Edelweiss (Suisse), Air New Zealand, Singapore Airline, Garuda (Indonésie) et Austrian Airlines ont également bénéficié de soutien public.

Le soutien à la demande : quelle efficacité ?

Le soutien à la filière et à l'emploi est également passé par la demande publique, qui se déploie à travers un large éventail de commandes et de mécanismes sur-mesure. Au cœur du dispositif, des mesures de soutien de la demande avec des incitations à l'achat d'avions neufs afin que les compagnies remplacent leurs appareils de plus de vingt ans. Soit un potentiel de 2 500 appareils de type A320neo, dans le monde. Il s'agit en quelque sorte d'une prime à la casse, que FO avait demandé à plusieurs reprises au cours des années passées. La mesure est censée concilier efficacité écologique (chaque nouvelle génération d'avion consommant moins que la précédente) et économique. Dans ce cadre, les agences de crédit export, dont la Coface en France, seront incitées à garantir des volumes de prêts plus importants. Cependant, pour relancer réellement l'activité d'Airbus, ces mesures devront s'articuler au niveau européen, voire au-delà, car les seules commandes des compagnies françaises ne suffiront pas.

Dans un autre registre, les compagnies aériennes vont bénéficier d'un moratoire de 12 mois sur le remboursement de leurs crédits à BPI France, soit un gain de trésorerie de 1,5 milliard d'euros. En outre, l'État s'engage auprès des compagnies aériennes achetant de nouveaux aéronefs Airbus pour qu'elles puissent « attendre jusqu'à 18 mois avant de commencer à rembourser leur crédit à l'export au lieu des 6 mois habituels. Cela représente un effort d'au moins 2 milliards d'euros », a ajouté Bruno Le Maire.

Il est aussi prévu que les PME dont l'activité est duale (civile et militaire) aient un accès facilité à la commande publique du ministère des Armées. Pour soutenir le secteur, ce dernier va dégager 600 millions d'euros de commandes par anticipation (soit environ 5 % de son budget d'équipements) pour acquérir trois A330 transformés en ravitailleurs au profit de l'armée de l'air, pour remplacer les appareils vieillissants. Également annoncée : la commande de huit hélicoptères de manœuvre Caracal en remplacement de Puma hors d'âge, sans oublier un avion de surveil-



Des commandes anticipées pour le ministère des Armées

lance et des drones pour la Marine Nationale. Quelque 200 millions seront également consacrés par l'Intérieur à l'achat d'aéronefs pour la gendarmerie et la sécurité civile, tandis que le budget du fonds dans les PME de l'industrie de défense, nommé Definvest, sera porté de 50 à 100 millions d'euros pour les cinq prochaines années. Si « l'ensemble de ces commandes répond à un besoin de nos armées », a précisé le ministère, il s'agit surtout de soutenir artificiellement la demande pour maintenir l'emploi. Les observateurs du marché de l'armement, eux, ont surtout noté que les ventes d'armes records du précédent quinquennat ne sont plus qu'un souvenir et que ce soutien était bienvenue pour compenser ce retour à des niveaux bien moins élevés.

L'avion du futur, c'est quand ?

La R&D est au centre de l'activité aéronautique et pour la préserver, l'Etat entend l'aider à concevoir le futur avion vert. Effet d'annonce ou pari visionnaire ?

Comme pour l'automobile, un point central du plan de relance est le soutien à l'innovation, avec en point de mire la décarbonation de la filière, afin qu'elle prenne une plus grande part dans la transition écologique. Alors que près d'un tiers de 35 000 emplois consacrés à la R&D dans la filière aéronautique sont menacés par les difficultés du secteur, l'idée est aussi de donner du grain à moudre aux bureaux d'études et aux milliers d'ingénieurs qui se sont retrouvés au chômage partiel en leur faisant concevoir les prochaines générations d'avions commerciaux, d'hélicoptères et d'avions d'affaires dotés de nouveaux modes de propulsion émettant moins de CO₂, comme les moteurs à très haut taux

de dilution, voire à hydrogène. Le ministère de la Transition Ecologique a même précisé que ce plan visait à préparer le successeur de l'A320 en développant un avion court et moyen-courrier ultra sobre (moins 30% de consommation) et en préparant pour 2035 un avion zéro émission, soit une accélération de 10 ans sur le calendrier pré-crise. Les pouvoirs publics comptent même sur un prototype entre 2026 et

de la consommation de carburant, les technologies d'électrification des appareils et les expérimentations de carburants neutres en carbone comme l'hydrogène (en oubliant que sa fabrication n'est pas, elle, neutre en carbone...) : telle sera la finalité du milliard et demi d'euros de financement public qui sera accordé au Conseil pour la Recherche Aéronautique Civile (Corac) sur trois ans pour aider à la recherche et à la construction de cet avion et de démonstrateurs technologiques. Une autre ambition sous-tend le programme : c'est à la France de fixer les nouveaux standards mondiaux d'avion de ligne zéro carbone si elle veut être le pays où seront conçus et fabriqués les avions de demain.

L'exécutif choisit donc de faire de la décarbonation de la filière aéronautique un enjeu majeur pour la reprise, mais les moyens sont-ils à la hauteur ? Si certains observateurs de l'aéronautique s'étranglent en comparant l'immensité de l'ambition et la faiblesse des moyens, notre organisation est plus pragmatique. « Cet argent va venir compenser ce que les entreprises ne mettront pas sur la table pour la R&D, souvent la première à trinquer en pareille situation, analyse Edwin Liard. Cela permettra, sur trois ans, de doubler les budgets ! Ce n'est certes que temporaire, mais cela devra avoir un effet d'entraînement. » Surtout, c'est l'occasion de lancer la machine pour produire enfin une rupture technologique, que FO appelle depuis longtemps de ses vœux, et initier enfin les nouveaux programmes qui fourniront les emplois de demain et assureront un futur pérenne à l'industrie aéronautique.



A quoi ressemblera l'avion vert ?

2028.

Développer en France les technologies de réduction

Les nuages étaient déjà là

crashes de son 737 MAX, avaient souligné entre autres aux USA les limites de la course à la réduction de coûts corrélée à la compétition entre les avionneurs et la collusion avec les agences de certification. Elles s'étaient aussi répercutées sur l'ensemble de la filière de sous-traitance, et notamment chez le motoriste Safran. Autre souci majeur : une critique sociétale de plus en plus forte fustigeant le niveau d'émissions de CO₂ du transport aérien, incitant les politiques à mettre les avions en concurrence avec les trains. Le coronavirus est un coup de massue certes, mais d'autres avaient déjà été portés à la filière, et derrière des niveaux de commandes stratosphériques, l'industrie aéronautique était déjà fragilisée. Les mois à venir risquent malheureusement de le démontrer, surtout dans la chaîne d'approvisionnement, particulièrement exposée. Si le plan de soutien des pouvoirs publics était indispensable, il n'est pas sûr qu'il suffise. Le secteur va surtout devoir compter sur ses propres ressources et la solidarité au sein de la filière s'il veut reprendre sa trajectoire de croissance. Pour FO, il faudra éviter que les salariés en payent le prix.

Si la crise sanitaire était imprévisible, l'aéronautique n'évoluait pas non plus dans un ciel sans nuages avant que le Covid-19 ne lui tombe sur le cockpit. Les difficultés de Boeing, découlant de deux

Ensemble contre le #Covid19

Le Groupe VYV et ses entités ont lancé le 26 mars une nouvelle plateforme à destination des adhérents des mutuelles du groupe et plus largement du grand public.

Cette nouvelle plateforme Ensemble contre le #Covid19, accessible sur www.covid19.groupe-vyv.fr, regroupe des informations médicales et des solutions pour permettre de mieux vivre la crise sanitaire que notre société traverse. Ensemble contre le #Covid19 met également à disposition des services pour aider à mieux s'organiser et propose des conseils pratiques : Comment s'occuper des enfants tout en pratiquant le télétravail ? Comment faire ses courses alors qu'on ne peut pas se déplacer ?

Cette plateforme aide par exemple à prendre soin de sa santé. Ainsi, l'application Goove App y est accessible. Développée par la start-up Goove, dont le Groupe VYV est actionnaire, cette application propose à tous des activités physiques adaptées en période de confinement (renforcement musculaire et souplesse notamment). Les séances ont été conçues par des professionnels du sport de haut niveau pour être réalisées à domicile.

Ensemble contre le #Covid19 renvoie également vers le site Maladiecoronavirus.fr. Ce site est porté par « l'Alliance Digitale contre le COVID-19 » qui regroupe différents acteurs du numérique et de l'e-santé en France dont le Groupe VYV et sa solution de téléconsultation MesDocteurs. Ce site propose un questionnaire qui permet, par un algorithme d'orientation,

de faire un point sur son état de santé. Cette initiative, validée par le ministère des Solidarités et de la Santé, propose ainsi un conseil d'orientation vers un parcours adapté à la situation de chacun : téléconsultation, médecine de ville ou appel au 15.

Ensemble contre le #Covid19 permet également d'accéder à une information médicale, sous forme de podcast, réalisé en partenariat avec Fréquence Médicale, à travers l'avis de médecins experts et de témoignages de praticiens. Chaque jour à 18h, « Pourquoi Docteur ? » donne les dernières informations sur le Covid-19.

Cette plateforme va s'enrichir au fur et à mesure de nouvelles solutions, afin de répondre concrètement aux besoins de la population.

« Cette plateforme permet au Groupe VYV et à l'ensemble de ses entités de proposer des services et un accompagnement à chacun selon ses besoins, dans la crise sanitaire que nous vivons. Le Groupe VYV poursuit ainsi sa volonté d'accompagner le plus grand nombre. »

Stéphane Dedeyan,
Directeur général du Groupe VYV

Le Groupe VYV, entrepreneur de mieux-vivre

Le Groupe VYV est le 1^{er} acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France. Autour de ses 4 métiers (assurance, offre de soins, services et habitat), le Groupe VYV développe des offres complètes et personnalisées pour accompagner et protéger tous les individus tout au long de la vie.

Pour aller plus loin dans l'accompagnement, le Groupe Arcade-VYV, nouveau pilier du Groupe VYV, propose un dispositif inédit visant à promouvoir le logement comme un vrai déterminant de santé. Le Groupe Arcade-VYV est le 4^e bailleur social de France, par la taille de son parc HLM qui représente 170 000 logements, 5 500 logements construits par an et 681 établissements adaptés aux publics spécifiques.

Créé en 2017, le Groupe VYV oeuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun. L'ensemble des composantes du groupe protège 11 millions de personnes au sein de son écosystème et propose des solutions adaptées à plus de 88 000 employeurs publics et privés.

Le chiffre d'affaires du groupe, intégrant une évaluation du chiffre d'affaires des entités de l'UGM VYV Coopération, est d'environ 10 milliards d'euros ; sur le seul périmètre combiné du Groupe VYV, le chiffre d'affaires est de 8,7 milliards d'euros. Acteur engagé, avec 10 000 élus dont près de 2 600 délégués, le Groupe VYV innove et anticipe pour construire une société plus équitable et socialement responsable.

Au sein du Groupe VYV, VYV³ (anciennement VYV Care), a pour ambition de développer une offre de soins de qualité, socialement performante et innovante, au plus près des territoires. L'offre de soins et de services du Groupe VYV, rassemble différents métiers autour de plusieurs pôles : les soins, les produits et services, l'accompagnement. Avec 1 200 établissements de soins et de services en France, VYV³ compte 25 000 collaborateurs et 1 700 élus. Son chiffre d'affaires est de 1,8 milliard d'euros (1,7 milliard d'euros en périmètre combiné Groupe VYV).

Pour plus d'informations, contactez-nous : relation.partenaire@groupe-vyv.fr

Airbus se bat contre les licenciements

Alors que les négociations sont sur le point de débiter, après l'annonce le 30 juin dernier de 15 000 suppressions de postes chez Airbus, les métallos FO ont envoyé un signal fort à la direction avec une manifestation un peu particulière le 8 juillet à Toulouse, qui a mobilisé plus de 9 000 salariés.

A l'appel de FO et de deux autres organisations syndicales, plus de 9 000 salariés d'Airbus ont manifesté le 8 juillet à Toulouse, dans l'enceinte du site, contre le plan de suppression d'emplois annoncé par l'avionneur, qui menace près de 5 000 postes en France, dont plus de 3 500 à Toulouse. Organisée en concertation avec la préfecture pour minimiser la perturbation du trafic aérien, cette manifestation d'un nouveau genre a vu les salariés longer les pistes de l'aéroport avant de les traverser et de rejoindre le siège d'Airbus, où la délégation FO a ensuite été reçue par des membres de la direction et au pu transmettre les revendications des métallos, notamment la mise en place de mesures permettant de réduire le nombre de postes supprimés avec pour seul objectif le « zéro licenciement sec ».

« Cette journée est historique car nous nous trouvons devant un vrai risque de plan social, pas seulement chez Airbus mais dans toute la filière aéronautique, a expliqué le délégué syndical central FO Jean-François Knepper. Airbus a une vraie responsabilité à maîtriser son plan social



qui est excessif et qui donne un exemple terrible à tous les sous-traitants. Nous demandons deux ans à partir du démarrage du plan afin de pouvoir mettre en place les mesures de départs volontaires et éviter ainsi des licenciements secs », a-t-il ajouté. Outre les départs anticipés, FO revendique une activité partielle longue durée et des dispositifs de formation pour diminuer le périmètre du plan, prévu pour entrer en vigueur d'ici à l'été 2021. L'inquiétude domine aussi à Saint-Nazaire et à Nantes, deux autres sites du groupe frappés de plein fouet, avec plus d'un millier d'emplois menacés par le plan de coupes, qui concerne aussi la filiale Stelia Aerospace d'Airbus, avec ses sites de Méaulte, Saint-Nazaire, Rochefort, Bordeaux et Toulouse. Alors que les négociations sont aujourd'hui en cours, notre Fédération suit le dossier avec attention et soutient pleinement les métallos FO de l'aéronautique.

KDI : le chemin de croix

Pour les métallos FO de KDI (Klöckner Distribution Industrielle), le PSE annoncé début juin n'est malheureusement qu'une étape de plus dans le long déclin de leur entreprise. Issue des fusions des réseaux de distribution d'Usinor et de Sacilor dans les années 90, KDI est une filiale française et belge du groupe allemand Klöckner. Premier distributeur mondial de produits métallurgiques, elle est spécialisée dans la vente et le stockage et employait en 2010 près de 1 800 salariés en France au sein de 80 implantations sur le territoire français. En 2021, il ne devrait plus rester de ce réseau que 21 sites pour moins de 700 salariés. Comment en est-on arrivé là ?

Pour la DSC Katy Bonan et le DSC adjointe Ahmed Benyahia, « depuis plusieurs années, l'absence d'une véritable stratégie industrielle et commerciale ainsi que le manque de résultats pour la France ont eu pour effet de sacrifier les activités avec une chute vertigineuse des emplois ». La justification officielle de ce PSE reste d'ailleurs assez floue, même le COVID est en partie pointée, comme une excuse bien commode. Pour les salariés, reste surtout l'impression persistante que le groupe cherche avant tout à se désengager lentement mais sûrement du territoire français avec ses PSE à répétition. La secrétaire fédérale Géraldine Nivon et le secrétaire général du syndicat FO des métallurgistes de la Région Parisienne Cédric Zielinski, qui sont allés à la rencontre des métallos le 1er juillet, ont également tenté de prendre contact avec la direction. En vain : il aura fallu plusieurs semaines pour obtenir un rendez-vous, preuve que le dialogue social n'est pas forcément la priorité



chez KDI. En attendant, notre Fédération, toujours aux côtés des équipes syndicales, a examiné la situation avec les deux DSC et a abouti à la conclusion qu'il fallait obtenir la mise en place d'une GPEC ainsi qu'une cartographie des profils de postes pour mieux appréhender la situation et ainsi défendre efficacement les intérêts des salariés. Seule certitude, c'est à nouveau un long combat pour l'emploi qui commence pour FO, malheureusement habituée au processus chez KDI...

BorgWarner : FO mobilisée contre la fermeture

La fermeture de Borg Warner, en Corrèze, est-elle une réalité irréversible, comme le présente la direction du site ? Les métallos FO ne sont pas de cet avis et ils l'ont clairement fait savoir en défilant le 4 juillet dans les rues de la ville. Près de 1 500 personnes étaient à leurs côtés, témoignage du soutien de la population mais aussi de l'importance de Borg Warner dans l'économie locale d'un département qui ne compte que trois entreprises de plus de 300 salariés. « Nous allons tout faire pour maintenir le site en activité, avec tous ses emplois, tonne Pascal Cheze, délégué syndical FO. La direction va devoir s'expliquer sur le volet économique, » prévient-il.

L'entreprise, présente à Eyrein, près de Tulle depuis 1995, qui produit des modules de commandes pour boîtes de vitesse pilotées, principalement pour le groupe Volkswagen, pointe un effondrement du volume de commandes pour justifier sa décision. Entre 2017 et 2019, le chiffre d'affaires aurait dévissé de 40 % et les pertes anticipées pour 2020 se monteraient à 6,8 millions d'euros. Face à cette situation, le groupe ne cache même pas qu'il considère les coûts de production en France trop élevés et compte délocaliser l'usine corrézienne en Hongrie. Elle a pourtant bénéficié de généreuses aides publiques, bien souvent attribuées sans aucune contrepartie sur le plan de l'emploi... Pour notre organisation, l'opération était cependant

prévue de longue date. Depuis 2017, la direction a réduit les effectifs de 500 à un peu moins de 400 par le non-remplacement des départs en retraite. FO avait également dénoncé les dangers de la stratégie de monoproduction sur le site et s'était alarmé de voir Borg Warner manquer sciemment le virage des nouvelles énergies en s'acharnant à fabriquer des produits d'anciennes générations, qui ne sont ni électriques ni hybrides. Reste que le site tourne à plein régime, que des heures supplémentaires ont été programmées sur certaines lignes et qu'un passage de 2X8 à 3X8 a même été évoqué. FO dénonce d'ailleurs la pression mise dans les ateliers pour maintenir la production au plus haut. Le CSE extraordinaire du 8 juillet a marqué le démarrage de la procédure d'information-consultation des représentants du personnel, les élus locaux font bloc autour des salariés pour éviter le séisme et se préparent à de nouvelles manifestations. Notre Fédération a d'ores et déjà pris des contacts avec le ministère de l'Économie et se démène pour que des solutions pérennes soient trouvées, pour éviter que, une nouvelle fois, un bassin d'emploi soit sinistré au nom de la finance.



La série noire continue dans l'automobile. Le 25 juin, l'équipementier américain Borg Warner a annoncé la fermeture de son usine de Tulle, en Corrèze, pour mars 2022. Une véritable catastrophe pour les 368 salariés du site et pour le bassin d'emploi, que FO est bien décidée à éviter.

Valeo : la pelle du 18 juin

Il n'aura fallu à Valeo qu'un petit mois après le déconfinement pour rejoindre la déjà longue liste des entreprises en difficulté bien décidées à opérer des coupes sombres pour sauver leur peau. Le 18 juin, lors d'une réunion extraordinaire du Comité de groupe, c'est le PDG de Valeo en personne qui s'est adressé aux organisations syndicales pour expliquer que la crise sanitaire n'avait fait qu'accroître une crise économique qui s'annonçait déjà début janvier mais promet à présent d'être bien plus dévastatrice que celle de 2008. Et de dresser un tableau apocalyptique de la situation de l'équipementier automobile : chute sans précédent des résultats du groupe (-36 % de baisse du chiffre d'affaires rien qu'au 1^{er} trimestre 2020 !), des constructeurs et équipementiers en grandes difficultés, qui ont annoncé des plans de restructuration (BMW, Renault, JLR...) et des reports de projets, dont certains auront des conséquences pour Valeo, sans oublier une économie française confrontée à une prévision de récession en France de - 8 % en 2020 (contre - 3 % en 2009)... Valeo anticipe même une baisse de chiffre d'affaires de l'ordre de 10 % en moyenne sur les 5 prochaines années. Pour pallier cette situation, la direction juge indispensable de réduire les dépenses de 10 %, soit environ 100 millions d'euros. Pour y parvenir, une arme : un accord de compétitivité, autour duquel la direction demande d'ouvrir une négociation.

La première réunion, le 30 juin, a donné le ton, résolument sans complexe, et surtout sans garantie pour les droits des salariés, défendus par notre organisation. « Augmen-

tation du nombre de jours de travail, flexibilité totale, gel et diminution des salaires, suppression des primes, réduction de la majoration des heures supplémentaires, diminution des subventions aux CSE, suppression de l'épargne salariale... énumère le coordinateur FO Valeo Bertrand Bellanger ; nous ne pouvons pas accepter de telles mesures, qui reviennent à faire payer aux salariés les conséquences d'une situation dont ils ne sont pas responsables ! » Pour FO Métaux, des garanties sur l'emploi et des conditions de sortie progressive de l'accord basées sur la situation économique de Valeo, ainsi que sur les chiffrages précis des mesures envisagées sont un préalable incontournable si l'on veut aborder sereinement cette négociation. « Lors des prochaines séances, les métallos FO de Valeo n'auront qu'une préoccupation, assure le secrétaire fédéral Laurent Smolnik : protéger la pérennité des emplois, veiller à l'équité et à la justice sociale, ce qui s'annonce d'ores et déjà très compliqué, mais leur détermination fera la différence. »

L'URGENCE DE LA RELANCE INDUSTRIELLE

PROPOSITIONS FO MÉTAUX

FO
Métaux
Notre industrie.
nos emplois !



**[Relancer l'industrie n'est pas seulement une
question de moyens, mais aussi de stratégie]**

**Pour tout renseignement,
contactez votre délégué FO Métaux**



NOUS SOMMES UN LIEN ENTRE 3 MILLIONS D'ADHÉRENTS.



AÉSIO, c'est le regroupement des mutuelles ADRÉA, APRÉVA et EOVI MCD pour tisser un lien encore plus solide entre nos adhérents et nous.

aesio.fr

GRUPE MUTUALISTE D'ASSURANCES DE PERSONNES / SANTÉ - PRÉVOYANCE



GrUpe AÉSIO. Union Mutualiste de GrUpe soumise aux dispositions du Livre I du code de la Mutualité Immatriculée sous le n° 821 965 241 - Siège social : 25 place de la Madeleine - 75008 PARIS - Enregistrée à l'ORIAS en tant que mandataire d'assurance sous le n° 16006968. Informations disponibles sur www.orias.fr. Crédit photo Alexis Raimbault. Document non contractuel à caractère publicitaire. Ref: 20-017-2

 **GRUPE
AÉSIO**
DÉCIDONS ENSEMBLE DE VIVRE MIEUX

Les vestiaires s'exposent

Après avoir remis le maillot de bain, certains et certaines ont déjà remis le bleu de travail. Avant cela, celles et ceux qui sont passés par Marseille cet été en ont peut-être appris plus sur leurs habits de travail, au travers de l'exposition « Vêtements modèles », qui se tient jusqu'au 6 décembre au Mucem et ambitionne de retracer la dimension anthropologique des vêtements, notamment issus du monde du travail, et de s'intéresser à la façon dont ils inspirent la mode.

Le bleu de travail, tenue emblématique de l'ouvrier, tient ainsi une place de choix. C'est l'industrialisation qui va faire de cette veste à trois poches, initialement portée par les Compagnons du tour de France, l'uniforme du travailleur et de l'artisan. La moleskine, toile de coton au tissage serré, lui confère une solidité bien utile face aux coupures ou aux projections de métal en fusion. Son bleu provient de l'indigo, dont la production a conquis l'Europe dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Après la Première Guerre mondiale, les artistes s'en emparent, en particulier les membres du mouvement Bauhaus, concentrés sur l'esthétique industrielle et qui voulaient se vêtir de façon fonctionnelle. Agnès b. l'a commercialisée dès ses débuts, la proposant aux femmes comme aux hommes, et n'est sûrement pas étrangère à son succès au Japon. Les Japonais ont d'ailleurs fait du bleu de travail une pièce reine du secteur vintage, dont le prix peut atteindre des sommes vertigineuses, bien loin de son esprit premier.



© Lafont Photo_Mucem_Marienne_Kuhn

Négociations, réunions de travail mais aussi fait insolite, l'actu de FO Métaux se décline également en brèves...

Les vacances de l'industrie

Montrer toutes les richesses de l'industrie française, ses innovations, les nouvelles technologies ; telle était l'ambition du « Big Tour » organisé cet été par la BPI. En 22 dates du 29 juillet au 19 septembre, sur tout le littoral, c'est à chaque étape un village de 3 000 m² à chaque fois qui proposait 12 espaces dédiés à l'industrie, à l'innovation, au climat, à l'emploi. Derrière le show, il s'agit aussi de démontrer l'attractivité de l'industrie tricolore et ses débouchés afin d'attirer les jeunes vers ces métiers d'avenir. Une quarantaine d'entreprises partenaires ont participé à l'événement pour faire découvrir leur univers dans un contexte où le débat sur la réindustrialisation de la France est synonyme de belles opportunités pour la métallurgie.



La fragilité de l'acier

Pourquoi les rasoirs durent-ils si peu de temps ? C'est la question à laquelle un chercheur en métallurgie du Massachusetts Institute of Technology (MIT) vient de répondre dans une étude parue le 7 août dans la prestigieuse revue Science. Il démontre que le rasage de poils humains entraînerait une déformation de la lame – pourtant en acier inoxydable, comme le savent les métallos – bien plus complexe qu'un simple "arrondissement" de son tranchant. Dans des conditions précises (sous un certain angle), un seul poil suffit pour faire une entaille dans une lame. Or dès qu'elle est ébréchée, la lame devient plus fragile. Les chercheurs ont utilisé un microscope électronique à balayage et ont analysé la composition moléculaire des lames pour parvenir à leurs conclusions. Ils ont, dans la foulée, déposé un brevet pour un nouveau procédé de fabrication de rasoirs !

Vente, distribution, réparation, pièces détachées : un enjeu majeur pour PSA

Commerce de véhicules, neufs et d'occasion, location de véhicule courte durée, après-vente, pièces détachées... Les multiples activités de PSA Retail (le réseau commercial de PSA) en font une entreprise à part, et les nombreuses problématiques auxquelles sont confrontés ses salariés constituent autant d'enjeux pour notre organisation, qui suit et anticipe de longue date son évolution. Conditions de travail, salaires, organisation de l'activité, etc. FO Métaux envisage ces sujets comme un ensemble concernant tous les salariés de ce réseau, et cette préoccupation ne date pas d'hier.

Au début des années 2010, les services automobiles étaient caractérisés par un certain éparpillement : Peugeot et Citroën possédaient chacun leur réseau commercial et les pièces détachées constituaient une activité interne, dans chaque garage avec leurs propres salariés. Le constructeur s'est alors attaché à diminuer les coûts pour optimiser les recettes. Ainsi, sur Paris coexistaient une vingtaine de magasins de pièces de rechange, où des particuliers pouvaient venir acheter et chercher des pièces pour leurs véhicules, en plus des ateliers qui avaient sur place l'organe pour rechercher et commander leurs pièces. Après la réorganisation de l'ensemble, ne subsistaient plus que deux plateformes parisiennes de pièces détachées.

Lors la création de ces gigantesques entrepôts de dépôts et de ventes de pièces de rechanges automobiles PSA, les équipes FO ont souhaité que ces installations fassent partie du CCE de Citroën ou de Peugeot, qu'ils soient considérés comme des sites, comme les autres, ou qu'ils soient seuls mais en organisation centralisée avec un CCE commun à toutes les plaques. Mais la direction a toujours refusé, chaque entrepôt est donc totalement autonome avec son propre CE. FO Métaux n'a eu de cesse d'alerter sur cette situation,

bien décidée à ce que les salariés n'en fassent pas les frais, et manifestait son appétence pour des négociations « gagnant-gagnant » que la direction a longtemps repoussées. Puis, en juin 2017, le groupe décida de rationaliser son organisation de distribution avec la création de PSA Retail France. La nouvelle en-

tité, qui compte près de 5 000 salariés, réunit sous une structure désormais unique les activités de distribution de véhicules et pièces des marques Peugeot, Citroën et DS, et bientôt Opel devenant ainsi le premier groupe de distribution en France. FO Métaux joue un rôle important dans l'opération avec pour principal objectif la défense des intérêts des salariés. Ces derniers consacreront la place de notre organisation dans l'entreprise et la confiance qu'ils placent en elle en la propulsant à la première place en termes de représentativité : FO pèse aujourd'hui 49,88 % au sein du Retail !

Des attentes fortes

Face aux nombreux bouleversements qui attendent le secteur automobile, avec notamment le basculement vers les motorisations électriques ou encore le développement des grands groupes auto privés en lieu et place des petites concessions indépendantes, engendrant un effet de concentration et de concurrence entre eux mais aussi avec PSA Retail (entre autres sur les pièces de rechange), les enjeux ne manquent pas. FO Métaux demandait d'ailleurs de longue date le regroupement de l'activité pièces détachées en une entité unique qui puisse se coordonner au plan syndical. Aujourd'hui pourtant, la coordination FO PSA Retail ne comprend que les réseaux commerciaux. Les plaques de pièces de rechange demeurent à part. Mais, forte de sa position majoritaire au sein du Retail, notre organisation entend mettre en place une coordination spécifique sur l'activité pièces de rechange.

A cet égard, le mouvement social de mars dernier chez PEAB doit être vu comme le résultat d'une structuration inachevée des activités de PSA Retail et une incitation à la parachever syndicalement. « Cette coordination est une véritable attente des salariés et constituera une importante force de frappe », explique la DSC FO PSA Retail Patricia Bocciarelli, pressentie pour devenir coordinatrice de la future entité, avec l'approbation des métallos, à commencer par les bordelais emmenés par le délégué FO Jean-Michel Garreta, qui s'insurgeait début mars que la prime d'intéressement annoncée par PSA ne concerne que



Derrière la mobilisation, une réflexion en profondeur et des objectifs clairs pour notre organisation.

PSA Retail France. La nouvelle en-

les usines et laisse les plaques de pièces de rechange de côté, malgré leur contribution au chiffre d'affaires du groupe. « La politique salariale que nous avons négocié et obtenu pour les salariés du Retail est une vraie victoire, analyse le trésorier fédéral Jean-Yves Sabot, en charge des services de l'automobile à la Fédération. Cela fait des années que des augmentations générales étaient attendues et grâce à FO, elles sont

devenues une réalité. Il ne faut pas tout mélanger : si les salariés des plaques ont des motifs de grogne, ces derniers ne remettent pas en cause nos conquêtes salariales. C'est ensemble, en étant mieux structurés, dans le cadre d'efforts, d'analyses et de revendications de longue date, que nous apporterons les réponses dont les salariés ont besoin et que nous aurons satisfaction de leurs légitimes revendications. »

A nos lecteurs

La crise sanitaire et ses conséquences pour les salariés, les entreprises et l'activité syndicale ont bouleversé l'actualité de FO Métaux et pris une place considérable dans les colonnes de votre journal ces derniers mois. De ce fait, nombre d'événements ayant eu lieu avant le confinement n'ont pu être relatés plus tôt et ne trouvent qu'aujourd'hui place dans nos rubriques. Merci de votre compréhension.

USM de Haute-Saône : un dynamisme exemplaire

Les métallos FO de la Haute-Saône se sont retrouvés le 6 mars pour l'assemblée générale de leur USM. Réunis autour de leur secrétaire Jean-Luc Ballay, du secrétaire fédéral Eric Keller, du secrétaire de l'UD70 Sébastien Galmiche et du secrétaire de l'USM25/90 Pascal Pavillard, ils se sont penchés sur la situation industrielle, économique et sociale du département, ainsi que sur les actions qu'y mène notre organisation pour la défense des salariés.

Pour l'USM de Haute-Saône, comme pour beaucoup d'autres, l'année 2019 aura largement été occupée par la mise en place des CSE. Comme l'a montré le rapport d'activité présenté lors de l'assemblée générale du 6 mars, l'équipe de l'USM a pris cette mission très à cœur, parcourant plus de 3 600 kilomètres dans le département pour négocier près d'une cinquantaine de protocoles pré-électorales. « Cela a permis le dépôt de plusieurs listes aux élections avec des résultats en représentativité et des élus FO, précise Jean-Luc Ballay. Un élu sans étiquette a même décidé de rejoindre notre organisation. » Les métallos FO comptent sur ces succès pour faire progresser la représentativité de FO dans le département et conquérir la deuxième place. Ils ont également pu se réjouir de l'efficacité du développement syndical, matérialisé par la présence à la réunion de nombreuses nouvelles sections syndicales, dont SAHGEV et Pli-metal.

Autre dossier qui a mobilisé l'USM : les négociations sur les salaires dans la Haute-Saône. Du coefficient 140 à 180, l'harmonisation avec le Doubs (la plus forte grille de Franche-Comté) est bien réelle, et c'est sur celle-ci que se fixe l'USM pour négocier. D'autant que les USM de la région Bourgogne Franche-Comté ont instauré un contact renforcé pour comparer les négociations dans tous les départe-

ments de BFC afin de présenter un front uni. « Nous avons à cœur d'obtenir une vraie progression, a révélé Jean-Luc Ballay, car nous faisons partie des 3 derniers de la grille devant le Valenciennois et le Nord (Lille) sur 76 CC au niveau de la valeur du point. »

Les métallos FO ont aussi pris connaissance d'une démarche menée en Franche-Comté par l'UIMM et les organisations syndicales sur les conditions de vie au travail. Les responsables FO ont incité tous les métallos à participer à cette enquête, dont les résultats promettent d'être utiles. Eric Keller a pris la parole pour conclure les travaux par un point sur la refonte en cours du dispositif conventionnel de la métallurgie, ainsi que sur la



Les métallos de la Haute-Saône, plus motivés que jamais.

formation et le développement syndical. Il a salué l'efficacité de la nouvelle équipe et de son secrétaire Jean-Luc Ballay, fortement investis dans leurs missions, en parfait accord avec la dynamique que prône notre organisation dans les territoires.

Actys Expertises

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES *ec*

Notre cabinet d'expertise-comptable est dédié exclusivement aux représentants du personnel (CE, CCE, DUP, Organisations Syndicales...) et tourné à 100 % vers vos attentes. Chaque expertise est unique, objective et n'a pour seul objectif que de répondre à vos besoins.

Nos conseils et analyses n'ont de sens que parce qu'ils mettent notre valeur ajoutée au service de votre négociation et vous permettent d'alimenter votre politique contractuelle et de rééquilibrer le dialogue social.

Notre approche est pluridisciplinaire grâce à une équipe regroupant des financiers, économistes, juristes, experts en négociation sociale et auditeurs industriels.

ACTYS-EXPERTISES est basé en région parisienne et nous intervenons partout en France.



01 46 70 60 17



info@actys.expert

MBDA Bourges : une année chargée



L'année 2019 aura été rythmée, au niveau central, pour MBDA, par les réunions du comité européen, du CCE, du CE, des délégués du personnel mais aussi du CHSCT (avant la mise en place du CSE). Les négociations n'ont pas manqué non plus, comme l'a montré le rapport d'activité présenté lors de l'assemblée générale à Bourges le 5 mars, avec de belles réussites, notamment au plan salariale, puisque les NAO ont permis de déboucher sur une politique salariale, pour les présents/présents de 3,65 % !

La GPEC a également mobilisé l'équipe syndicale, qui a su faire entendre les revendications de notre organisation, qui demandait plus de cohérence sur les niveaux d'embauche, la prise en compte de l'autonomie aux postes pour les bacs+2/+3 et les ingénieurs, la prise en compte de facteurs qualifiants comme la polyvalence, et la possibilité pour les ouvriers d'accéder au coefficient le plus élevé de la filière. Sur ce dernier point et concrètement, les jeunes embauchés bénéficieront dorénavant, pour leurs débuts professionnels, d'un suivi personnalisé dans leurs premières années. Pour le déroulement de leur carrière, la mise en place de points d'étapes professionnelles permettra un bilan à différents moments clés de la carrière. Les possibilités d'évolution dans l'emploi au sein de chaque métier seront mieux connues des salariés et leur accès sera élargi, de même que les possibilités de changer de filière via des passerelles.

L'accord sur le télétravail n'a pas atteint le niveau attendu mais constitue une première étape que les métallos auront à cœur de dépasser et d'améliorer. La négociation a également permis d'aligner les

congés sur l'année civile tout en préservant les droits des salariés. Enfin, l'accord sur le dialogue social et le droit syndical, essentiel pour notre organisation, a permis de limiter les « dégâts » découlant de la mise en place des CSE. « Nous avons conservé notre niveau de représentativité, à 27,92 % sur Bourges et 13,28 % dans le groupe, a constaté Xavier Pesson, mais cela s'est tout de même traduit par une baisse du nombre d'élus. Néanmoins, avec un tiers de nouveaux élus, des actions de formation sont indispensables et déjà engagées, car les salariés attendent beaucoup d'eux. » D'autres négociations sont à venir, notamment sur la prévoyance gros risque, et celles à venir sur la diversité sociale, l'égalité professionnelle, le PERCO ou encore l'orientation des mobilités.

Négociations

Au plan industriel, la machine MBDA tourne à plein régime et les résultats sont là, avec un chiffre d'affaires en progression et des commandes en hausse. Conséquence : grâce aux bons accords négociés et signés par notre organisation, la participation et l'intéressement sont eux aussi en augmentation.

Philippe Fraysse a pris la parole pour conclure ces riches travaux par un point sur la situation industrielle dans le secteur aéronautique. Il a poursuivi sur les dossiers qui occupent notre organisation au plan national, et plus particulièrement la refonte en cours du dispositif conventionnel de la métallurgie et le dossier des retraites. Enfin, il a également souligné l'importance et l'apport de la formation syndicale pour les métallos.



L'assemblée générale du syndicat FO MBDA Bourges a rassemblé les métallos FO le 5 mars. Autour de leur secrétaire et délégué syndical central Xavier Pesson, et en présence des secrétaires fédéraux Philippe Fraysse et Edwin Liard, les participants sont revenus sur une année 2019 des plus chargées avant de tracer les perspectives pour 2020.

Métaux de Vitrolles : vers le développement

Les métallos FO de Vitrolles et ses environs se sont retrouvés le 6 mars pour l'assemblée générale de leur syndicat des Métaux. Réunis autour de leur secrétaire Jean-Claude Fuffa, en présence du secrétaire fédéral Gérard Ciannarella (également secrétaire de l'USM13), ils ont fait le point sur la situation de la structure et ses réalisations l'année passée.

En ce début d'année, un sujet revient souvent dans les échanges lorsque les métallos FO se retrouvent ; celui du passage au CSE, que beaucoup ont connu en 2019. Les entreprises de Vitrolles et ses environs n'ont pas échappé à la règle, comme l'a montrée l'assemblée générale des Métaux de Vitrolles le 6 mars. Les résultats d'ADF ont à cet égard été impressionnants. FO a emporté 100 % des voix dans deux des quatre entités que compte la société et 37 % dans une autre. Les travaux de l'assemblée générale ont d'ailleurs été l'occasion de saluer le remarquable travail de terrain des métallos FO, qui se sont beaucoup mobilisés pour aller négocier des PAP et poser les jalons de nouvelles implantations dans les entreprises de leur bassin géographique. Gérard Ciannarella est ensuite intervenu et a évoqué de nombreux sujets. En premier lieu, il a rappelé la tenue prochaine du congrès fédéral, au cours duquel une table ronde sur le dispositif conventionnel de la métallurgie, à la refonte duquel FO Métaux participe ac-



tivement, sera consacré avec les chambres territoriales de la région PACA. Coordinateur national des USM, il a fait un point sur le fonctionnement et le rôle de ces structures, en particulier dans le domaine du développement syndical. Il a d'ailleurs prolongé son propos sur ce thème en présentant le dispositif de formation syndical et en soulignant son apport pour un militantisme efficace. Il a conclu son intervention par un tour d'horizon des questions industrielles et de la participation de notre organisation au niveau national, notamment au sein du Conseil National de l'Industrie (CNI).

Disparition de Jean-Georges Couvri

C'est avec émotion et tristesse que notre Fédération a appris le décès de Jean-Georges Couvri le 25 juin à l'âge de 66 ans.

« C'était un militant comme on en croise peu », se souvient le secrétaire fédéral Valentin Rodriguez, qui avait été son prédécesseur à la tête de l'USM des Alpes-Maritimes au début des années 2000. Mécano puis technicien chez Cariviera, concessionnaire automobile de Nice, Jean-Georges Couvri avait rejoint FO à la fin des années 1990. Délégué syndical, membre du CHSCT et du CE, il avait ensuite pris des responsabilités locales en devenant secrétaire adjoint de son USM, à la reconstruction de laquelle il avait pris une large part. Il en était devenu secrétaire général en 2012 et était également secrétaire général des Métaux de Nice. Présent dans de nombreuses commissions pour l'UD, il était aussi défenseur syndical et conseiller du salarié. « Jean-Georges faisait preuve d'un engagement total dans la défense des salariés et son travail était d'autant plus remarquable qu'il le faisait intégralement sur son temps libre, sans rien attendre en retour », se souvient Valentin Rodriguez, qui se rappelle aussi le rôle joué par son ami dans son arrivée au sein de l'équipe fédérale.

Inlassablement penché sur les dossiers des salariés qu'il aidait et défendait, c'est avec la même ferveur qu'il transmettait les valeurs de travail, de rigueur, de loyauté et de dévouement qui l'animaient au quotidien et faisaient de lui un métallo des plus appréciés dans la région niçoise et bien au-delà. Philippe Ciccione, qui lui a

succédé à la tête de l'USM06, garde le souvenir d'une personne profondément altruiste et généreuse. Ce bon vivant, amateur éclairé de



de musique jazz et de photographie était aussi un infatigable randonneur pour qui l'amitié n'était pas un vain mot et qui était toujours là pour sa famille de cœur. Homme de dialogue et de débat, mais aussi de convictions, il a œuvré jusqu'au dernier moment pour remplir les missions syndicales qu'il avait choisi de placer au centre de sa vie.

La Fédération FO de la métallurgie et son secrétaire général Frédéric Homez, qui appréciait et estimait Jean-Georges, partagent la peine de celles et ceux qui ont connu et aimé ce militant convaincu et leur transmettent leurs plus sincères condoléances.

Salaire et accessoires - partie 2

conséquences de l'activité partielle

En vertu de la loi n° 2020-734 du 17 juin 2020, le dispositif spécifique d'activité partielle de longue durée dénommé « activité réduite pour le maintien en emploi », ARME, est destiné à permettre le maintien dans l'emploi dans les entreprises confrontées à une réduction d'activité durable.

Avec ce dispositif, les questions de l'impact sur le salaire d'une activité partielle, a fortiori si celle-ci a vocation à durer, sont cruciales.

Comment mettre en place le dispositif d'activité partielle de longue durée ?

En théorie donc, le dispositif n'a pas vocation à s'appliquer aux entreprises dans lesquelles des mesures de réorganisation ou de suppressions d'emploi sont envisagées ou ont été prises.

En revanche, il peut faire concurrence, voire se cumuler dans certains cas, avec un accord de performance collective. En effet, l'ARME suppose d'abord l'existence d'un accord collectif, quel que soit son niveau (établissement, entreprise, groupe, branche).

Par ailleurs, ce dispositif repose sur un système d'homologation/validation par l'administration. Le régime de l'ARME se distinguerait de celui de l'activité partielle usuel, par le fait que certaines dispositions ne lui sont pas applicables.

Ainsi, en cas d'activité partielle mise en place par l'ARME, il n'y aura pas de possibilité :

- de bénéficier d'une indemnité majorée pendant le temps de formation,
- ni d'utiliser le placement en activité partielle individualisée.

Quelles sont les incidences sur la valorisation des congés payés ?

La période d'activité partielle étant assimilée à du temps de travail effectif permettant l'acquisition de jours de congés payés, il convient donc de rétablir les salaires diminués par le placement en activité partielle du salarié, à hauteur des salaires qu'aurait perçus le salarié s'il avait été présent durant cette période (CJUE, 13 décembre 2018, affaire C.385/17).

Quelles incidences sur les primes ?

Les juges prud'homaux ont été amenés à se pro-

noncer sur le calcul d'une prime d'ancienneté et d'une prime de 13^{ème} mois.

En ce qui concerne la prime d'ancienneté, les juges ont considéré que lorsque la convention collective prévoit une prime d'ancienneté calculée sur les appointements réels, il y a lieu d'inclure dans la base du calcul de cette prime le montant des indemnités de chômage partiel qui se sont substituées au salaire (Cass. soc. 16-1-1992 Sté des établissements Holleville c/ Beauchamps).

Cette solution est transposable à toute prime calculée sur la base des appointements réels : prime de 13^{ème} mois, prime de vacances, etc.

En outre, les juges ont confirmé que les indemnités de chômage partiel se substituant aux salaires, devaient être incluses dans l'assiette des rémunérations servant au calcul de la prime de 13^{ème} mois (Cass. soc. 26-11-1996 SARL Euro aluminium c/ Elourba).

La position de la jurisprudence est donc de prendre en compte les indemnités de chômage partiel dans le calcul de la prime d'ancienneté et de 13^{ème} mois notamment, dès lors que leur calcul s'effectue sur la base des appointements réels.

...et sur l'indemnité de licenciement ?

Pour le calcul de l'indemnité de licenciement, il a été considéré que le salaire de référence ne pouvait être déterminé en retenant, pour les mois où les salariés avaient été placés en chômage partiel, les seules rémunérations et allocations de chômage qui leur avaient alors été versées et qui ne représentaient au total qu'une partie de leurs salaires mensuels. Les indemnités de chômage partiel se substituant aux salaires, la rémunération servant de base au calcul de l'indemnité de licenciement est celle que le salarié aurait perçue s'il n'avait pas été au chômage partiel (Cass. soc. 5-5-1988 Fas c/ Dorn et Cass. soc. 27-2-1991, SA

Arbel Fauvet Rail c/ Chirat).

La Cour de cassation donne en effet raison aux juges du fond d'avoir calculé l'indemnité légale de licenciement en fonction du salaire qu'aurait perçu chaque salarié s'il n'avait pas été mis en chômage partiel pendant la période de référence mais avait

travaillé à temps plein.

Dans le même sens, la mise en chômage partiel n'ayant pas pour effet de modifier le contrat de travail, la rémunération servant de base de calcul de l'indemnité conventionnelle de licenciement doit être celle que le salarié aurait perçue s'il n'avait pas été au chômage partiel (Cass. soc. 9-3-1999 Ducrozant c/ SA Eternit).

L'épargne salariale se trouve-t-elle réduite ?

La totalité des heures chômées est prise en compte pour la répartition de la participation et de l'intéressement lorsque cette répartition est proportionnelle à la durée de présence du salarié. Lorsque cette répartition est proportionnelle au salaire, les salaires à prendre en compte sont ceux qu'aurait perçus le salarié s'il n'avait pas été placé en activité partielle.

Les droits à la retraite sont-ils impactés ?

L'article 11 de la loi du 17 juin 2020 précise que les périodes d'activité partielle sont prises en compte pour l'acquisition des droits à la retraite. Le salarié qui perçoit l'indemnité horaire d'activité partielle entre le 1^{er} mars 2020 et le 31 décembre 2020 acquiert des droits à la retraite. Cela concerne les pensions retraite du régime de base obligatoire prenant effet à compter du 12 mars 2020.

Les salariés qui sont placés en position d'activité partielle bénéficient également de points retraite complémentaire correspondant à cette période. Ce droit n'est pas soumis à cotisations. Toutefois, sont prises en compte les périodes d'activité partielle, ayant donné lieu aux indemnités de chômage partiel, dépassant 60 heures dans l'année civile.

Des métaux et des mots

Tous les mois, FO Métaux vous propose mots croisés et sudoku, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métallos connaissent bien.

Solution du n° 598

7	3	1	6	9	4	5	8	2
6	4	5	7	2	8	3	1	9
8	9	2	5	3	1	4	7	6
5	6	7	1	8	2	9	3	4
1	8	4	9	5	3	6	2	7
3	2	9	4	6	7	1	5	8
9	7	8	3	4	5	2	6	1
4	1	3	2	7	6	8	9	5
2	5	6	8	1	9	7	4	3

Sudoku

				4				2
8			6					
7		9			3			
9		8		7				
6	7						3	9
				2		4		6
			9			2		3
					7			4
3				1				

Le mot du mois : Vaccin



Les Russes ont-ils pris tout le monde de vitesse avec leur vaccin contre le Covid testé sur la propre fille de Poutine? Les

États-Unis ont-ils eu raison de précommander 100 millions de doses d'un autre prototype pour 2 milliards de dollars? Et l'Union Européenne, 300 millions d'exemplaires d'un troisième? Pendant que les anti-vaccins clament déjà qu'ils n'en voudront pas, le Pr. Raoult affirme tranquillement qu'on ne parviendra jamais à le mettre au point. Bref, après le confinement, les tests et les masques, le vaccin s'annonce déjà comme le prochain sujet d'une bonne grosse polémique à la française.

Ce qui en revanche ne souffre aucun débat, c'est que le mot vient de la vache. À la fin du XVIII^{ème} siècle, la variole faisait des ravages, avec ses malades défigurés par quantité de boutons. Elle touchait aussi les vaches, mais d'une variante moins virulente appelée en latin médical *variola vaccina*, « variole de la vache ». Or, le médecin anglais Edward Jenner avait remarqué que les éleveurs et employés des laiteries développaient rarement la forme humaine de la maladie. D'où l'idée d'inoculer à un jeune garçon (avec les moyens de l'époque : un bout de bois frotté sur son bras) du pus prélevé sur la main d'une trayeuse contaminée par une vache malade. Cela se passait précisément le 14 mai 1796 et l'histoire a même retenu le nom de cette vache : Blossom.

C'est ainsi que, le garçon n'ayant jamais contracté la variole, Jenner devint le père de l'immunologie, après avoir surmonté les réticences initiales de la *Royal Society* et des paysans du coin, qui craignaient que des cornes ne leur poussent sur la tête... Aujourd'hui, la vaccination et la pratique vaccinale ont acquis leurs lettres de noblesse et l'OMS a déclaré en 1977 la variole officiellement éradiquée. Quant à la maison de Jenner, dans le village de Berkeley (Gloucestershire), c'est aujourd'hui un petit musée où l'on peut notamment admirer le crâne de la brave Blossom.

Mots croisés n° 599

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
A											
B											
C			■			■			■		
D			■			■			■		
E			■			■			■		
F						■			■		
G						■			■		
H											
I											

Solution du n° 598

T	E	T	E	A	Q	U	E	U	E
A	C	H	E	V	E	M	E	N	T
P	L	U		O	D	E		I	R
I	A	Y		I		R	F	A	
S	T	A	G	N	A	T	I	O	N
S	E	S		E	L	U		R	G
E	M		D		T		A	M	E
R	E	C	U	E	I	L	L	I	R
I	N	D	I	S	C	R	E	T	E
E	T	I	Q	U	E	T	T	E	S

Horizontalement

A. Casse. B. Oubli fatal en pique-nique. C. En fonte. Adresse sur le réseau. Cardinaux. Langue. D. Contact hors frontières. Possessif. E. Jadis sur l'Euphrate. La campagne lui a profité. Production d'ouvrières. F. Te montres un peu bêcheur. Lieu d'un partage. G. Marque l'égalité. Simule notre cerveau. Sur une borne. H. Attirance perverse pour les feux. I. Plus que fatigantes.

Verticalement

1. Femme de ménage non déclarée. 2. Enlever les défenses. 3. En mouvement. Après le passage de témoins. 4. S'est donc manifestée avec éclats. Éclaté aussi. 5. Empêche d'être pour, et surtout d'être contre. 6. Doublement renversé. Avant d'être approuvé. Dans le Luberon. 7. Finit dans le Rhin. Interjection. 8. Otarie (deux mots). 9. Arobase. Sujet. Bords du lit. 10. Pour travailler sa droite. 11. Elles relèvent du sport de haut niveau.

Protection, services, accompagnement social

(Souriez, vous êtes au cœur de nos engagements)

- ☺ **Vous proposer** des solutions personnalisées en santé et en prévoyance
- ☺ **Vous aider** à concilier bien-être des salariés et performance
- ☺ **Être à vos côtés** dans les moments de fragilité
- ☺ **Vous garantir** des soins de qualité au juste prix
- ☺ **Agir** pour une société plus juste et plus inclusive

malakoffhumanis.com



On aime vous voir sourire



ÉCLAIRONS L'ENTREPRISE À LA LUMIÈRE DU SOCIAL

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, les équipes pluridisciplinaires d'experts-comptables, de juristes, d'économistes, d'industriels, de spécialistes du travail et des relations sociales se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques d'entreprise. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncéa a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.